

RÈGLEMENT DU ROTARY TOUR DU BOUCHON

du 6 octobre 2019

HORAIRES

10 h 10 / départ du parcours de **800 m** jusqu'à 11 ans

10 h 30 / départ du parcours « famille » de **3000 m** à partir de 12 ans

11 h / départ du " Rotary Tour du Bouchon " course de **7000 m** à partir de 16 ans

ITINERAIRE :

Voir annexe

DEPART et ARRIVEE

Rue de la République (face Hôtel de ville) jugée jusqu'à 12 h

ORGANISATION

Par le Rotary Club de Troyes Val de Seine et les juges arbitres du Comité de l'Aube d'Athlétisme.

CLASSEMENT

Pas de classement pour la course de 800 m et pour la course de 3000 m

Classement « SCRATCH » pour la grande course de 7000 m

Handisports : un classement séparé pour les fauteuils et pour les handbikes récompensera le premier de chaque catégorie.

RECOMPENSES

A partir de 12 heures place de l'hôtel de ville :

De nombreux lots seront offerts par les partenaires du Rotary Club de Troyes Val de Seine, aux premiers arrivants et aux participants de la tombola

INSCRIPTIONS

Recommandée le site internet dédié du club : <https://www.rotary-tourdubouchon.fr>

Si empêchement ou difficulté : Place de l'Hôtel de Ville de TROYES, le samedi 5 octobre de 9 heures à 18 heures et le jour de la course de 8 heures à 10 heures

La clôture des inscriptions sur le site internet est fixée au vendredi 4 octobre 2019 à 20h.

Le Rotary Troyes Val de Seine s'engage à respecter la réglementation : sont autorisés à participer avec leur licence : les licenciés FFA et FFtri ainsi que UFOLEP, FSGT, sur laquelle est fait mention « course à pied » en compétition,

Les autres participants à la grande course doivent présenter un certificat médical « autorisant la pratique de l'athlétisme ou la « course à pied en compétition » datant de moins d'un an, y compris pour les handisports

Les autres licences ne seront pas acceptées.

Tous les mineurs qui participent aux courses quel que soit le parcours devront être munis d'une autorisation parentale.

Handisports : Les fauteuils non motorisés et les handbikes sont autorisés

TARIFS

la course enfants et la course famille sont gratuites.

L'inscription sur internet pour la "grande course" est au tarif de **7 euros** par personne ainsi que les inscriptions le samedi toute la journée sur la place de l'Hôtel de ville de Troyes.

Les inscriptions du jour de la course seront au tarif de 10 €

Le paiement se fait soit par internet lors de l'inscription en ligne soit en espèces ou par chèque à l'ordre du Rotary Troyes Val de Seine, contre remise du dossard

SECURITE

Elle est assurée d'une part par l'Association Départementale de Protection Civile de l'Aube (ADPC 10) et d'autre part, par les commissaires de course désignés par le club, munis d'un brassard.

Par ailleurs la Police Municipale est présente sur les points stratégiques et ouvre la course.

Les vélos ou autre véhicule ainsi que les poussettes sont interdits sur le circuit

Les casques audio et les écouteurs sont interdits pendant la course

Les participants aux différentes courses acceptent d'être contrôlés dans le cadre d'un examen anti-dopage

ASSURANCE

Le Rotary Club de Troyes Val de Seine a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GENERALI qui ne garantit que les conséquences des accidents dont il serait reconnu responsable en tant qu'organisateur de la course.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs y compris les handisports de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leur propre risque.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisateur est dérogée.

MODIFICATIONS

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les horaires, voire d'annuler les courses sans que les coureurs ne puissent prétendre à une indemnisation ou au remboursement de frais divers.

DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi.

TOMBOLA

Une tombola est organisée en fin de matinée par tirage au sort

URNE

Une urne est mise à disposition sur le stand des inscriptions, les sommes recueillies seront reversées à une ou plusieurs associations sociales ou humanitaires locales.

TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE LA PRISE DE CONNAISSANCE DU PRESENT

REGLEMENT

